

L'accord CFDT / Gouvernement qui fait entrer l'art 2 de loi travail à la SNCF !!

" Pour l'ensemble des personnels visés par les titres I, II et III, un accord dérogatoire peut-être proposé dès lors que des conditions économiques locales ou sectorielles particulières le justifient ", voilà ce que contient l'accord CFDT/Gouvernement.

On savait que la confédération CFDT soutenait le texte de la loi Travail. On savait que la CFDT Cheminots communiquait pour dire que les cheminots ne seraient pas touchés. Mais ce que

les cheminots ne savaient sans doute pas, c'est que le gouvernement, de manière unilatérale, avec la 4^{ème} organisation syndicale, allait de manière si claire faire entrer l'inversion de la hiérarchie des normes à l'intérieur même de l'entreprise publique. Avec de telles conditions, c'est la possibilité ouverte de voir la direction remettre en cause n'importe quel point de la réglementation de manière locale, par établissement, par activités...

Comme pour les retraites, la gestion par activités ou encore la réforme ferroviaire, les soi-disant « sauveurs » des agents ou du système ferroviaire vont rapidement se montrer les bourreaux des cheminots !

Aujourd'hui, les cheminots grévistes à l'appel de SUD-Rail exigent que le décret socle reprenne en totalité le RH0077, refusent des accords minoritaires précaires qui ne garantissent pas leurs droits et transcrivent des dispositions de la loi travail à la SNCF !

Gagner notre réglementation du travail pérenne, durable et qui ne fait pas du dumping social, la règle dans le ferroviaire de demain, c'est possible. La fédération SUD-Rail et les cheminots refusent les accords de dupe qui verraienr leurs conditions de travail être sans cesse remises en cause !

Annonce de maintien du RH0077, c'est un mensonge !

Si la CFDT et le gouvernement ont beaucoup communiqué sur le maintien « en l'état » du RH0077, on en est loin : disparition du titre 3, création de 3 régimes de travail dans les EIC, volonté de rendre mobile les agents de l'équipement, augmentation des amplitudes de travail... l'accord CFDT ne fait qu'entériner bon nombre des régressions proposées par l'entreprise le 27 mai.

Ne nous laissons pas gruger, la grève est lancée, on peut gagner, il faut la renforcer, tous les jours. Les cheminots doivent participer aux assemblées générales, aux rendez-vous cheminots et aux manifestations contre la loi Travail.



Une victoire sur la Loi Travail comme sur la Convention Collective du Rail est à portée de main des salarié(e)s. Aucun acquis social n'a été obtenu sans lutte sociale, renforçons notre mouvement, allons convaincre les indécis de rentrer dans la grève et gagnons notre avenir !